

# D.I.C.R.I.M

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les bons réflexes face aux risques



Tempête décembre 1999



Mairie Le Monestier

Le Bourg

63890 Le Monestier

## RISQUES-MAJEURS

Ayons les bons réflexes

Madame, Monsieur

La sécurité des habitants de la commune du Monestier est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez entre les mains le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), ce document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur notre commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

En complément de ce travail d'information la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas de nécessité.

Prenez connaissance de ce document et conservez-le précieusement, mais n'oubliez pas que même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir aux mieux en cas de besoin, rien ne remplacera la mobilisation de chacun pour le bon déroulement des opérations de secours.

Denis CHASSAIGNE  
Maire du Monestier

Se protéger face aux risques majeurs

## RISQUES MAJEURS

### Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en trois grandes familles:

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques : industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage.
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

### Cadre législatif

- L'article L125-2 du code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 de 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

## RISQUES METEOROLOGIQUES

**Les risques météorologiques** concernent les **orages**, les **tempêtes**, la **canicule**, les **chutes de neige** et le **verglas**. Une vigilance météorologique et quelques consignes de sécurité peuvent permettre à chacun de se protéger et de réduire les effets sur leurs biens.

### MEMOIRE DU RISQUE

Tempête du 27 Décembre 1999

Canicule de 2003

Tempête Xynthia de février 2010



DES QUE L'ALERTE EST LANCEE AYEZ LES BONS REFLEXES	RISQUES	Suivez-les Consignes	Ne téléphonez pas	Ecoutez la radio	Restez à l'abri
	<b>Tempête-orage</b>  Chutes de branches Risque d'électrocution Inondations Rupture d'alimentation Foudroiement Feu	Suivez-les Consignes	Ne téléphonez pas	Ecoutez la radio	Restez à l'abri
	<b>Canicule</b>  Déshydratation En cas de risque de Complication médicale Rapprochez vous de votre médecin	Fermez solidement portes et fenêtres.  Ne sortez pas à l'extérieur pendant la tempête ou l'orage même si vous constatez un dégât sur votre habitation.  Débranchez vos appareils électriques et l'antenne de votre télévision.  N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.			
	<b>Neige - Verglas</b>  Accidents de la route Chute sur la chaussée Hypothermie	Personnes fragiles et isolées : inscrivez-vous en mairie afin que les services municipaux puissent vous assister.  Fermez portes et fenêtres.  Buvez régulièrement pour éviter la déshydratation			

## FEUX DE FORêt

**Les feux de forêt** sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de lande.

Au Monestier, la surface boisée représente une part importante de notre territoire communal. Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle, point chaud) : très souvent l'homme est à l'origine du départ de feux par imprudence, malveillance ou accident.
- Un apport d'oxygène : le vent accroît rapidement le phénomène en favorisant l'apport d'oxygène.
- Un combustible : le risque de feu est lié à l'état de la végétation (densité, teneur en eau,...).

L'action de l'homme (entretien de l'espace, pénétration dans les boisements, points d'eau, délais d'alerte, moyens d'intervention) joue un rôle déterminant dans le développement d'un feu de forêt.



### AVANT

- Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde.
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,....
- Débroussailler régulièrement les abords des résidences.
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.
- Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie : points d'eau, matériel d'arrosage,...
- Aménager des zones « coupe feu » dans les massifs importants.

### PENDANT

#### Dès la constatation d'un départ de feu,

- appelez les pompiers au 18 ou au 112.
- Attaquez le feu si c'est possible.
- Recherchez un abri et signalez votre présence.
- Fuyez si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voiries existantes et perpendiculairement au vent
- Respirez au travers d'un chiffon humide.
- Ne sortez pas de votre véhicule et isolez-le de la végétation.

#### Dans un bâtiment

- Arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats.
- Fermez les bouteilles de gaz et éloignez celles qui sont à l'extérieur.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Occultez les aérations avec des linge humides.
- En cas d'évacuation, suivez les ordres des autorités.

### APRES

- Tenez-vous informés des consignes à suivre.
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile.
- Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une reprise de feu.

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE  
AYEZ LES BONS REFLEXES

## SEISME

**Qu'est-ce qu'un séisme :** Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

**La France est divisée en cinq zones sismiques :**

**1 : sismicité très faible 2 : sismicité faible 3 : sismicité modérée 4 : sismicité moyenne**

**5 : sismicité forte**

Le département du Puy de dome est concerné par le décret sismicité.

**La commune du Monestier est en zone de sismicité 3 : sismicité modérée.**

**Protection :** les règles de construction parasismique sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux lourds ou d'extension sur l'existant, pour les bâtiments de catégories II, III et IV (décret 2010/1254 du 22 octobre 2010).



## QUE FAIRE EN CAS DE SEISME

### AVANT

- **Repérer** les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- **Fixer** les appareils et les meubles lourds.
- **Préparer** un plan de regroupement familial (repérer des abris)
- **Diagnostiquer** la résistance aux séismes de votre bâtiment et la renforcer si nécessaire.
- **S'informer** des risques et des consignes de sauvegarde.

### PENDANT LA PREMIERE SECOUSSÉE

Rester où l'on est

- **Se protéger** la tête avec les bras.
- **Ne pas allumer de flamme.**
- **A l'intérieur**, se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur**, ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- **En voiture**, s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

### APRES LA PREMIERE SECOUSSÉE

**Evacuer le plus vite possible**

- **Se méfier** des répliques possibles. Ecouter la radio.
- **Ne pas prendre** les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- **Couper** les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité.
- **En cas de fuite de gaz**, ouvrir les fenêtres et les portes, prévenir les autorités (18 ou 112). **S'éloigner** de tout ce qui peut s'effondrer.
- **Ne pas aller** chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge.
- **Ne pas téléphoner inutilement**, libérer la ligne pour les secours.
- **Si l'on est bloqué** sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

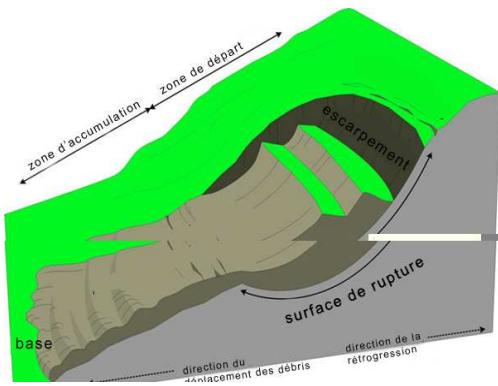
DES QUE L'ALERTE EST LANCEE  
AYEZ LES BONS REFLEXES

## MOUVEMENT DE TERRAIN

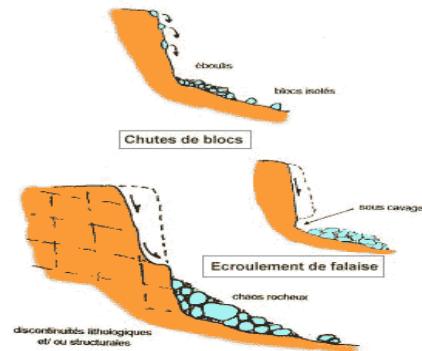
### RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Un mouvement de terrain est un déplacement du sous-sol dû à des processus d'érosion

#### Des glissements de terrain

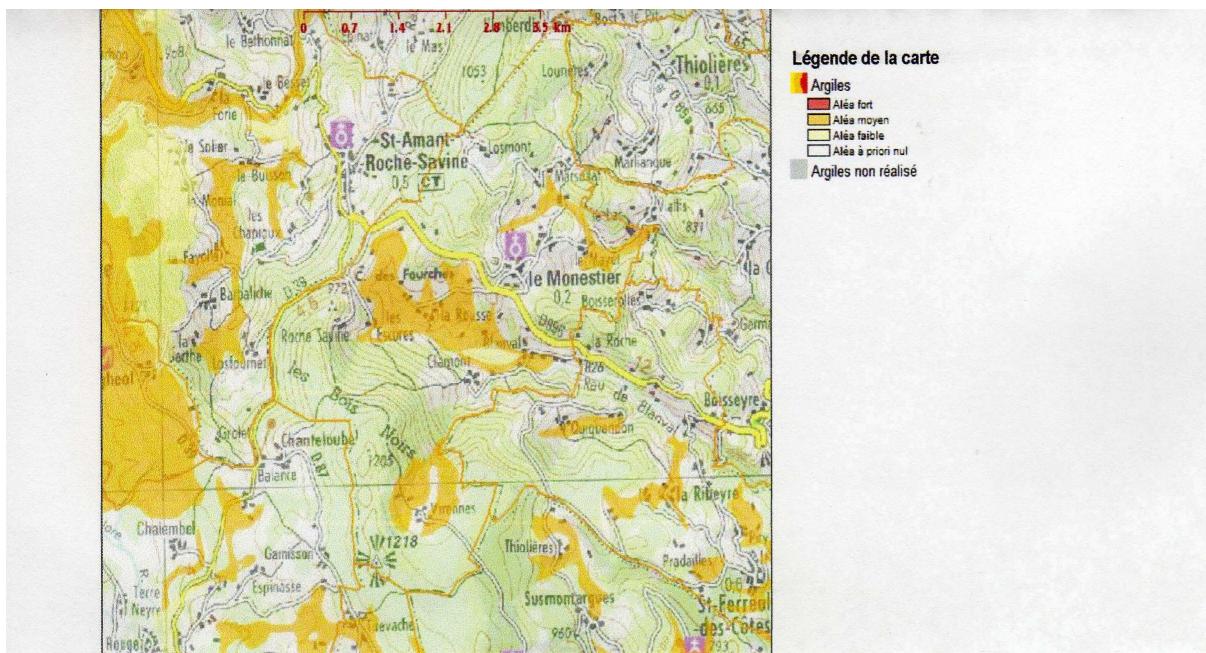


#### Des écroulements et chutes de bloc



## MEMOIRE DU RISQUE

Le BRGM ne recense aucun évènement sur notre commune, vous trouverez ci-dessous la carte des zones à risques répertoriées sur le Monestier ([WWW.bdmvt.net](http://WWW.bdmvt.net)).



**Le retrait gonflement des argiles** est lié à la teneur en eau des terrains argileux qui gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

Ces variations de volume se manifestent par des fentes de retrait et induisent des tassements du sol. Cela peut se traduire par des désordres importants et coûteux sur les constructions.

### **Les techniques de prévention**

Le phénomène est à prendre en compte pour les constructions nouvelles et existantes.

Dans les zones potentiellement sensibles à ce phénomène, il est nécessaire de prendre un ensemble de précautions techniques parmi lesquelles :

- Adapter les fondations.
- Rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés.
- Eviter les variations localisées d'humidité.
- Eloigner les plantations d'arbres, maîtriser leur développement.

Afin de définir les précautions les plus adaptées, la réalisation d'une étude de sol par un bureau d'étude spécialisé, est recommandée ; elle établira avec précision la nature des sols en présence sur la parcelle. Le respect des « règles de l'art » élémentaires en matière de construction constitue un « minimum » indispensable pour assurer une certaine résistance du bâti face à ce phénomène.

<b>DES QUE L'ALERTE EST LANCEE AYEZ LES BONS REFLEXES</b>	<b>AVANT</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde.</li><li>➤ Disposez des équipements minimums : radio à piles, papiers d'identité, médicaments d'urgence</li></ul>
	<b>PENDANT</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ A l'extérieur fuyez latéralement et éloignez-vous de la zone dangereuse.</li><li>➤ Ne revenez pas sur vos pas.</li><li>➤ Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.</li><li>➤ Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.</li><li>➤ Ne prenez pas l'ascenseur.</li></ul>
<b>APRES</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Tenez-vous informés des consignes à suivre.</li><li>➤ N'allez pas chercher les enfants à l'école ; ils seront pris en charge par les enseignants.</li><li>➤ Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile.</li><li>➤ Evaluatez les dégâts et les dangers.</li><li>➤ Faites les déclarations nécessaires auprès de votre assureur.</li><li>➤ Aérez le local après la fin de l'alerte.</li><li>➤ Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours, sauf urgence vitale).</li></ul>	

# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## Les risques transport de matières dangereuses

résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation du contenant (citerne, conteneur, ...)

### Les effets

- ☒ **Incendie** suite à un choc, un échauffement, une fuite avec risques de brûlures et d'asphyxie.
- ☒ **Dispersion** dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, ou pollution.
- ☒ **Explosion** après un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes

### Zones sensibles

La Commune est concernée par le transport de matières dangereuses par : voie routière RD 996



### Populations concernées

Les riverains directs de ces voies de passage sont concernés par le risque de TMD

#### AVANT

- Connaître les consignes de confinement et les caractéristiques des plaques identifiant les TMD

#### PENDANT

##### Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner immédiatement l'alerte (pompiers : 18, police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (sur la plaque orange à l'arrière ou à l'avant du véhicule).  
S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ; ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous approchant en cas de fuite.

Si un nuage毒ique vient vers vous :

- Fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent
- Invitez les autres témoins à faire de même.

##### Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours ou autre) : selon les consignes

- restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche (confinement), fermez les portes et les fenêtres, arrêtez les ventilations **ou** quittez rapidement la zone **mais** évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- Tenez vous informés des consignes à suivre : par la radio, la télévision

##### Dans tous les cas,

- ne fumez pas, ne provoquer ni flamme, ni étincelle,
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école,
- ne téléphoner pas sauf pour donner l'alerte

#### APRES

- Si vous étiez confiné, dès l'annonce de la fin de l'alerte, aérez le local où vous étiez.
- Allez-vous identifier auprès des services de secours.

**Respectez les consignes données par les autorités**

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE  
AYEZ LES BONS REFLEXES

## A RETENIR

### NUMEROS UTILES

POMPIERS : 18

RADIOS

POLICE SECOURS : 17

France BLEU pays d'auvergne 102.5 FM

SAMU : 15

#### Que dire aux secours

##### Indiquer

1. Votre nom.
2. Le numéro de téléphone que vous utilisez.
3. L'adresse précise du lieu de l'évènement ou accident
4. Le nombre de victimes et leur état.



**Avant de raccrocher, assurez-vous que vous avez donné tous les renseignements nécessaires. Attendez que l'on vous demande de raccrocher.**

#### Pour les assurances

N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances.

Vérifiez les termes, montants et franchises de vos contrats d'assurance (art L 1251 à L 1256 du code des assurances).

Mettez de coté toutes les factures importantes (meubles, appareils électroménagers, sono et hifi, appareils photos, bijoux...).

Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.

Afin d'éviter tout litige, faites des photos de vos objets les plus précieux (une photo en gros plan et une photo en situation). Cela pourra servir à prouver votre bonne foi en cas de disparition ou à prouver leur état avant le sinistre.

